



Demande la nationalité française

Par **farahmohamed78**, le **01/09/2015 à 17:35**

Bonjourrn je suis en France depuis 5 ans marié j ai 3 enfant rnrnon a fait une demande de naturalisation auprès de la préfecture en 2013 après 1 ans ma femme et mes enfants on reçus une réponse favorable sauf moi le refus. Motif : j'ai pas encore 5 ans sur le territoire français .rnMaintenant je veux redéposer une autre demande .rn ma question est :rnest ce que j'ai le droit d'avoir la nationalité française sans décret en sachant que mes enfants sont né en France.? ou bien le contraire faire une demande et attendre..... ??rnest ce que avoir un contrat en cdi est obligatoire?? rnMerci

Par **alterego**, le **01/09/2015 à 18:59**

Bonjour,rnrnLe refus a été motivé, vous devez attendre.rnrnCordialement

Par **amajuris**, le **01/09/2015 à 20:08**

bonjour,rnsans oublier que la naturalisation française est une décision discrétionnaire de l'administration française qui peut la refuser même si vous remplissez les conditions exigées ou l'accepter à titre exceptionnel sans remplir les conditions exigées.rnsalutations